

avocate après un DCG ?

Par **Lisa27**, le **18/06/2024** à **20:17**

Bonsoir,

Je suis actuellement en terminale et j'aimerais faire du droit et être avocate en entreprise. Cependant, les vœux parcoursup ne me plaisent pas et j'ai pu voir un DCG qui me plaît. J'aimerais savoir si après mon DCG, je continuerai avec un DCSG, si je peux faire avocate ou si cela sera plus compliqué.

Merci

Par **E**, le **18/06/2024** à **21:13**

Bonjour,

Un avocat travaille dans un cabinet d'avocats et le juriste d'entreprise dans une entreprise du secteur public comme du secteur privé. A partir de là, on peut dire que le DCG et le DCSG participeront à améliorer votre dossier de sélection en master en droit des affaires. En passant par une licence spécialisée en droit des affaires en alternance pour pouvoir vous démarquer. Vous vous spécialiserez en master de droit des affaires et en master 2 pourrez opter pour un IEJ pour passer le concours du CRFPA.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/06/2024** à **07:41**

Bonjour

[quote]

Cependant, les vœux parcoursup ne me plaisent pas et j'ai pu voir un DCG qui me plaît.

[/quote]

J'ai du mal à vous suivre ! Avez-vous candidaté pour des Licence de droit ?

Pourquoi aller en DCG si votre projet est de devenir avocate ?

[quote]

A partir de la, on peut dire que le DCG et le DCSG participeront à améliorer votre dossier de sélection en master en droit des affaires.

[/quote]

Oui à condition d'avoir fait une licence de droit bien évidemment ! Une personne qui ne serait titulaire que d'un DCG ou un DCSG sans aucune formation en droit aurait beaucoup de mal à être prise en Master droit des affaires. La compta et le droit des affaires sont des domaines certes liés, mais cela reste des univers différents.